



Démarche à entreprendre, conseil...

Par **patriciaa**, le **01/09/2010 à 18:26**

bonjour,

Je suis une jeune femme de vingt ans ayant eue un enfant hors mariage avec mon ex-copain. Je me suis séparée de lui depuis trois mois. Notre enfant étant âgé actuellement de neuf mois nous nous partageons la garde une semaine sur deux. malgré de forte tension nous avons trouvés un terrain d'entente ou plutôt j'ai dû accepter se compromit car au début de notre séparation il ne voulait que le prendre un weekend end sur deux puis il ne m'a pas laissé le choix de le prendre une semaine sur deux(c'est son droit le plus normal).

Récemment j'ai reçue une lettre de son avocat me reprochant un bon nombre de faits qui me paraissent assez grave et surtout dépourvu de vérité. Il est noté sur cette lettre que, le père, soupçonne les conditions dans laquelle vie l'enfant, que par exemple je le néglige, que je ne prends pas soin de lui etc ce qui est totalement faux. Quand c'est à mon tour de recevoir mon enfant, il m'harcèle de coups de téléphone nocturne qui peuvent aller jusqu'a quarante par soir(en sachant que je me lève pour aller travailler à 4h30), il sature mon répondeur de message en tout genre, il m'envoie de sms où il me reproche mes talents de mauvaise mère, il vient jusqu'a on appartement pour m'espionné voir si je suis là...

à vrai dire, je n'en peux plus, je suis fatigué... Dans sa lettre, j'ai pu aussi trouver une convocation du juge mais le problème c'est que nous le rencontrons en janvier, je me retrouve désemparée devant tout ça et je ne pense pas que je tiendrais jusqu'ici, je n'ai pas d'avocat, je suis seule et avec peu très peu de moyen. QUE dois-je faire?

Par **Domil**, le **01/09/2010 à 19:08**

Vous dites que vous n'aviez pas le choix, c'est faux. Vous aviez la résidence habituelle de l'enfant, vous n'aviez pas à accepter, sans jugement, une résidence alternée, ni même qu'il prenne le bébé le WE.

C'est un procédurier qui a bien préparé son coup et qui va, peut-être, demander la résidence exclusive de l'enfant avec des droits très réduits pour vous.

vous devez prendre un avocat, le plus vite possible, et voir avec lui s'il n'y a pas lieu de déposer plainte pour harcèlement (40 coups de fils en une soirée c'est du harcèlement, les SMS, il rode la nuit près de chez vous. Tout ça est très malsain et ça peut mal finir), et que vous mettiez fin à la résidence alternée avant que ce soit le père qui le fasse (sans jugement, chacun peut le faire, garder l'enfant chez lui, et interdire à l'autre de le voir !)

Vous avez été extrêmement imprudente d'accepter ce type d'arrangement sans passer

devant le JAF au préalable.

Surtout ne parlez JAMAIS de tout ça, que vous prenez un avocat, JAMAIS.